

## **Conseil d'Etablissement des établissements primaire et secondaire de Renens**

**Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012  
Buvette de la Salle de spectacles à 19h00**

**Présidence** : Mme Myriam Romano-Malagrifa

**Présents**

**Excusés et**

**Absents** : Selon scan de la liste de présences en copie attachée

**Procès-verbal** : François Chevalier, Renens le 7 décembre 2012

### **1. Accueil et communications de Mme la Présidente**

Deux membres ont demandé d'excuser leur absence à la séance de ce jour, à savoir Mmes Christina Auer et Maria Rodriguez.

Le PV de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2012 est adopté à l'unanimité, ainsi que l'Ordre du jour.

Mme la Présidente a le plaisir d'accueillir M. Vito Calabrese, nouveau membre du ¼ parents. M. Calabrese, dont les enfants sont scolarisés au sein de l'établissement primaire, à Verdeaux et aux Pépinières, complète ainsi la dotation aussi bien du ¼ parents que du Conseil dans son ensemble. L'assemblée lui souhaite la bienvenue.

En raison d'un problème de disponibilité, M. Mathieu Villet démissionne du Bureau en sa qualité de représentant du ¼ société civile. M. Florian Gruber de l'APE propose sa candidature adoptée sans opposition.

Mme la Présidente procède aux communications suivantes :

- Collège du Censuy : La mise à l'enquête publique a lieu du 8 décembre au 6 janvier. Une séance d'information au public, à laquelle sont invités les membres du Conseil d'Etablissement, aura lieu le 12 décembre à 20h00 au Centre technique communal, rue du Lac 14 à Renens. A noter qu'aucune séance de la commission de construction n'a eu lieu récemment.

- Gymnase : Mme Romano fait circuler un document présentant les résultats du concours d'architecture du nouveau gymnase qui sera construit par le canton à Renens sur le site des entrepôts CFF.
- Une animation conduite par l'atelier Tribu Architecture est actuellement en cours au sein de l'établissement primaire. S'intitulant "sensibilisation à l'environnement construit" il s'agit de donner aux élèves des éléments leur permettant de comprendre certains aspects liés à leur environnement urbain. Actuellement au stade de la construction d'une maquette, M. Deriaz nous informera d'une éventuelle présentation de ces travaux.
- M. Deriaz fera valoir son droit à la retraite pour la prochaine rentrée scolaire 2013. En l'absence de postulation interne, le processus d'engagement de son/sa remplaçant/e est en cours.
- Lecture est donnée de la réponse de M. Christian Hautle, interlocuteur de Renens auprès de PoOuest, au sujet du questionnement du Conseil à propos de la circulation sur la rue du Caudray. Il est précisé que le surcroît de circulation s'observe lors des heures de pointe, certains automobilistes se permettant un raccourci par cette rue fermée à la circulation. (courriel de M. Hautle en annexe)

## **2. Intervention de Mme Carole Voyame, conseillère en orientation**

Répondant à l'invitation du Conseil, Mme Voyame présente son travail au sein de l'établissement secondaire de Renens, activité dépendant de l'Office cantonal de l'orientation professionnelle, office attaché au SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation).

Active à 90%, Mme Voyame intervient auprès de 27 classes, soit 430 élèves de 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années toutes filières confondues, ainsi que les classes de développement et d'accueil. Son implication peut être collective en classe ou individuelle. En 8<sup>ème</sup> année il s'agit de travailler à l'élaboration d'un projet professionnel et de découvrir la réalité des différents métiers, notamment en fréquentant le Salon des métiers ou via le site internet de l'OSP. L'approche consiste à permettre à l'élève de mieux se connaître, mieux définir son profil personnel pour développer un projet plus concret en 9<sup>ème</sup> année. Il a été instauré à Renens une semaine d'immersion dans le milieu professionnel par l'intermédiaire de stages pour les 8<sup>èmes</sup> VSO et VSG. En VSB moins de temps est à disposition, 1 classe VSB représentant 0,6% de temps de travail de Mme Voyame qui ne lui permet que peu d'interventions en classe. D'une manière générale il s'avère que la dotation à disposition afin de garantir une prestation efficiente en matière d'orientation à la formation professionnelle des élèves quittant la scolarité obligatoire est insuffisante. Les "Case manager" de l'OSP intervenant davantage en aval de l'intégration professionnelle, soit durant les mesures de transition. En 9<sup>ème</sup> année l'implication de la conseillère en orientation tient davantage à l'aide à l'insertion et coaching à l'apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettres de motivations et simulations d'entretiens d'embauche. Les mesures de transition disponibles telles SEMO, OPTI ou COFOP se sont beaucoup développées parce qu'il devient de plus en plus difficile d'entrer directement en apprentissage au sortir de la 9<sup>ème</sup> année. Au printemps un grand travail d'inscription des élèves dans ces différentes mesures est entrepris.

Quatre fois par année, une rencontre est organisée avec les doyens du secondaire pour faire le tour des élèves qui vont quitter l'établissement et veiller à ce que personne ne reste "sur le carreau". Durant les 5 années de sa pratique professionnelle Mme Voyame constate un constant durcissement des possibilités d'entrée en apprentissage en sortant de 9<sup>ème</sup>. Les employeurs deviennent toujours plus exigeants et il existe une plus forte concurrence avec les jeunes sortant précisément des mesures de transition. Par ailleurs les choix des métiers

ne sont pas toujours réalistes et l'on observe que beaucoup de familles de Renens ne disposent pas de réseaux nécessaires à favoriser l'intégration de leurs enfants dans le tissu économique comme cela peut être le cas dans des régions plus rurales par exemple.

Les examens sous forme de tests d'aptitudes (par exemple multi-check ou basic-check) payants et pouvant coûter jusqu'à 150.- sont très prisés par les employeurs car ils offrent une sorte de dénominateur commun d'évaluation des acquis scolaires. La plupart des grandes entreprises formatrices exigent ce test. Le site de l'OSP offre toutes les informations à leur sujet ainsi que des exemples de questions.

Le service cantonal de l'emploi fournit des informations sur l'évolution des besoins de l'économie. Certains métiers deviennent rares comme photographe ou imprimeur, d'autres peinent à recruter des apprentis pour des raisons telles le manque d'attractivité du métier, profession méconnue ou victime de préjugés, comme certains métiers de la construction ou de l'industrie polymécanique. Les métiers convoités sont : employé.e de commerce, assistant.e médical.e ou assistant.e socio-éducatif.ve, soit d'une manière générale des métiers perçus comme moins contraignants et générateurs de revenus financiers.

Il est précisé également que les enseignants, dans la mesure de leur disponibilité et compétences en la matière, apportent leur soutien dans tout ce processus de passage au monde professionnel. A noter enfin que les élèves "sans-papiers" n'ont pas la possibilité d'avoir accès à un apprentissage, mais à certaines filières de formations et à l'Opti.

### **3. Retour projet Force**

La formation à l'accompagnement des animations de l'association FORCE a rencontré un grand succès puisque la totalité des besoins en bénévoles a été assurée par la participation d'autant d'enseignants que de parents d'élèves. Les enfants ont été très participatifs et les retours des enseignants sont également positifs. Des représentants du PSPS (unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire) sont venus évaluer le programme afin de se positionner à l'avenir. Le fait que l'établissement ait conduit ce projet sans consulter le canton semble n'avoir pas été bien admis. L'établissement scolaire du Mont ayant demandé à bénéficier d'un même programme a vu sa demande refusée. Même si le projet émane du Conseil d'Etablissement, que des informations ont été prises par la direction et que le projet soit soutenu par les enseignants, il faudra néanmoins l'aval du canton pour un financement à venir des interventions de FORCE. Par ailleurs si le Département venait à interdire ces interventions, il s'agirait bien entendu d'y renoncer à l'avenir.

Dans l'intervalle, le Conseil d'Etablissement, au vu du bilan positif de l'opération prend la décision unanime de reconduire le projet pour l'année prochaine.

### **4. Projets 2013**

En plus de l'intention de reconduire le projet FORCE, d'autres propositions peuvent encore être formulées, dont celle de soutenir le projet du parcours inter-religieux au sein de la commune. Mme Frei-Premet viendra avec une proposition plus concrète lors de la prochaine assemblée.

## 5. Dates des Conseils d'Etablissement en 2013

Les dates proposées sont retenues à savoir :

Bureau : salle de conférence CJS  
Rue de Lausanne 21

Conseil : Buvette de la Salle de spectacles  
Rue de Lausanne 37

11 février	19h	25 février	20h
22 avril	19h	6 mai	20h
23 septembre	19h	7 octobre	20h
18 novembre	19h	2 décembre	19h

## 6. Organisation 2013 en fonction du second établissement primaire

La création du second établissement primaire induit la difficulté de répartir les 6 représentants du ¼ professionnels de manière équitable et représentative. Une solution consisterait à ce que chaque directeur.trice du primaire prenne part alternativement au Conseil d'Etablissement. Une autre à ce que les trois directeurs.trices soient accompagnés d'un seul représentant de chaque établissement. Les directeurs prennent des informations à ce propos auprès du Département.

## 7. Divers

- Dans la perspective des nombreuses réorganisations scolaires à venir, ainsi que de la construction de bâtiments et infrastructures au Censuy et à la Croisée, pour l'instant aucun changement n'est prévu concernant les Pépinières. Se référer au prochain rapport de planification scolaire pour davantage de précisions à ce sujet.
- Le constat a été fait que la bibliothèque était fermée durant les vacances d'automne. Rappel est fait que les plages horaires d'ouverture des bibliothèques de Renens sont conditionnées aux moyens à disposition quant à leur encadrement et que d'autre part la bibliothèque ferme durant les vacances d'octobre depuis de nombreuses années. Il est toujours possible d'emprunter davantage d'ouvrages suffisamment tôt pour pallier aux horaires de fermeture et de périodes de vacances.
- La demande est formulée d'inviter la responsable d'Ondallaz à venir parler notamment de l'école à la montagne. Proposition d'inviter Mme Lefèvre vers la fin de l'hiver. Rappel que désormais les inscriptions aux camps de vacances à Ondallaz ne se prennent plus que par écrit. M. Villet rappelle que si jamais Ondallaz est complet on peut toujours se renseigner auprès des scouts de Renens !

## 8. Prochaine séance

La date de la prochaine séance ordinaire du Conseil d'Etablissement est prévue **le 25 février 2013, 20h00 à la Buvette de la Salle de spectacles.**

La séance est levée à 20h30 et suivie de la traditionnelle agape de fin d'année.

Pour le Conseil d'Etablissement :

La Présidente :



Myriam Romano-Malagrifa

Le Secrétaire :



François Chevalier

Annexes : - Liste des présences, absences et excusés